

Venez nombreux participer
cette animation médiévale

**Les Feux de la Tour
À Saint Denis-cn-Bugey**

Samedi 5 juillet 2014
à 20h00
Spectacles de Feux

Organisé par la SEIGNEURIE DE MONT DENIS
Saint Denis en Bugey

Entrée 5 euros pour les plus de 7 ans

En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr ou 32 50

Plan Canicule

Suivant les recommandations de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé, la municipalité a organisé un plan de veille « canicule ».

Si vous êtes une personne isolée, âgée ou en situation de handicap, pensez à vous faire inscrire sur le registre de la mairie.

Carte d'identité

L'allongement de la durée de validité de la carte nationale d'identité française sécurisée (carte plastifiée) délivrée à des personnes majeures passe de 10 à 15 ans.

Cette extension de validité s'applique également aux cartes qui ont été délivrées à des personnes majeures entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Par contre les cartes délivrées aux mineurs restent valables 10 ans.

Si vous voyagez à l'étranger, il est préférable de vous rendre sur le site : www.diplomatie.gouv.fr, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires.

Une seconde crèche va voir le jour à Ambérieu **NOUVEAU**

Après 6 années de réflexions, discussions, négociations au sein du Syndicat Intercommunal VU, les travaux ont débuté rue des Apôtres. La crèche « Les P'tits Mômes » devrait être livrée à l'automne (si le temps le permet !) et être en capacité d'accueillir les enfants de 3 mois à 3 ans pour le 15 novembre 2014. Beaucoup de choses restent à faire, mais vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès de la Mairie qui a réservé des berceaux pour les jeunes Sandeniens.

Calendrier des manifestations

JUILLET

- Jeudis 3, 10, 17, 24, 31** Jeudi rencontres - Club de l'Âge d'Or Salle polyvalente
- Samedi 5** Soirée « Les feux de la Tour » - La Seigneurie de Mont Denis Tour de Saint-Denis
- Dimanche 6** Repas d'été à 12 h - Boule du Moulin Boule du Moulin
- Lundi 14** Cérémonie Fête nationale - Municipalité Salle polyvalente
- Lundi 14** Farfouille + Bal - Amicale Boules Salle polyvalente
- Sam. 19/Dim. 20** Fête de la Tour - SDAFC Tour de Saint Denis
- Vendredi 25** Assemblée générale à 20h30 - Société de Chasse Salle polyvalente
- Vendredi 25** Challenge Deschaud à 18 h - Amicale Boules Clos Iosti

AOÛT

- Vendredi 1^{er}** Fête de clôture - ALJ Centre de loisirs
- Mercredi 6** Coupe AJC à 8 h - Amicale Boules Clos Iosti
- Vendredi 29** Omnium St Denis Tignieu - Amicale Boules Clos Iosti

MEMENTO

HORAIRES DE LA MAIRIE

Les bureaux de la mairie sont ouverts au public

**du lundi au vendredi
de 9 h00 à 11 h00
de 16 h 30 à 18 h00**

le samedi de 9 h à 11 h

**Exceptionnellement, le secrétariat de
mairie sera fermé le samedi 15 août 2014.**

Merci de votre compréhension.

**DISTRIBUTION DES SACS
JAUNES DE TRI SÉLECTIF**

La prochaine distribution pour les droits 2014 aura lieu au local habituel :

**Vendredis 19 septembre & 17 octobre
de 15h45 à 16h45**

**Samedis 20 septembre & 18 octobre
de 16h à 17h**

RENTÉE DES CLASSES

Elle aura lieu

- **mardi 2 septembre** pour les élèves
- **lundi 1^{er} septembre** pour les enseignants.

LA POSTE

Bonne nouvelle : la convention entre la Poste et la Mairie a été reconduite pour les 3 années à venir, aux mêmes conditions d'ouverture qu'actuellement.

Attention : notre bureau de poste sera fermé du 22 juillet au 2 août et du 12 au 23 août

Les clients pourront retrouver tous leurs services habituels dans les bureaux situés à proximité.

POLICE MUNICIPALE

EN CAS D'URGENCE

Tél. 04 74 38 38 09

Le mot de la rédaction

Pour sa 100^{ème} édition, ST DENIS INFO fait peau neuve : nouvelles couleurs, nouvelle disposition, nouvelle équipe de rédaction. Le défi pour cette nouvelle équipe sera d'assurer la continuité de cette « feuille de chou » en suscitant autant votre intérêt. Cette parution s'inscrit dans la poursuite de son but essentiel qui est de fédérer les Sandeniens autour des projets, des événements, des associations, bref : autour de la vie du village.

La pression est forte pour mener à bien cette mission, car nous le savons, St Denis Info est très attendu et apprécié de tous.

Je profite de ce numéro 100 pour le dédier à son père spirituel, qui, pendant de nombreuses années, s'est dévoué sincèrement aux affaires de la commune. Parfois pugnace mais jamais borné, souvent humoristique mais jamais sarcastique, sous sa plume agile, cet homme de convictions nous a donné l'un des droits élémentaire de la citoyenneté : celui de l'information.

Vous aurez tous reconnu Patrice Butaye et son cœur gros comme celui des gens du Nord.

Nous espérons tous le voir franchir les portes de la mairie pour nous faire part de ses critiques constructives :

« Non mais vous décon...ez, là ! »

Ou mieux : « Alors là, bravo les gars ! »

Le mot du maire

La période estivale se profile et laisse espérer un repos bien mérité tant attendu de tous.

L'équipe municipale ainsi que les employés communaux se sont organisés pour profiter des congés tout en assurant un maximum de services. Cette période, traditionnellement plus calme que le reste de l'année, permettra à certains de finaliser les dossiers de la rentrée.

Je souhaite donc à toutes et à tous d'excellentes vacances.

NOUVEAU

PERMANENCES DES ÉLUS

- **Les élus (es) du Conseil municipal** sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- **M. le Maire Pascal Collignon** : sur RDV tous les lundis & mercredis de 16h00 à 18h00 (Tél. 04 74 38 28 44).
- **Les maires adjoints et conseillers délégués** : tous les samedis de 9h30 à 11h30 sans RDV.

► Pourquoi une réforme ?

L'éducation nationale dresse un constat alarmant dans lequel nos enfants éprouvent de plus en plus de difficultés à s'émanciper socialement.

Face à un échec scolaire grandissant où 12% des élèves n'ont pas une maîtrise suffisante des compétences de base pour réussir la suite de leur scolarité, et 20% des élèves de 15 ans connaissent des difficultés de maîtrise de la langue française, il est apparu urgent d'agir.

S'appuyant sur une thèse de doctorat sur les biorythmes à l'école qui met en évidence les nuisances à la qualité de l'enseignement dues à la charge quotidienne des élèves en France, il est apparu indispensable de créer de meilleures conditions d'acquisitions des fondamentaux (lecture, écriture, calcul).

► But de cette réforme

- Lutter contre les inégalités d'accès à l'éducation et à l'émancipation.
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants.
- Faciliter l'accès de tous les jeunes aux activités sportives, culturelles ou artistiques.

L'intérêt des élèves est la priorité absolue.

► Comment sera-t-elle appliquée à la rentrée ?

En n'appliquant pas la réforme dès la rentrée 2013, Saint Denis s'est accordé un an pour réfléchir sereinement à sa mise en place pour l'automne 2014.

Un Comité de Pilotage constitué d'élus, de parents, de personnel enseignant, de personnel communal ...) a statué sur la répartition des horaires scolaires :

- 8h30 - 11h30 et 13h30 - 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- 8h30 - 11h30 le mercredi
- Mise en place d'activités périscolaires : lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 16h45

Ces horaires ont été validés par l'Inspection d'Académie en date du 5 mars 2014.

► Qui peut participer aux activités périscolaires ?

- La participation est facultative.
- Tous les élèves peuvent y participer sous réserve de s'être préalablement inscrits.
- Une participation financière symbolique est demandée aux familles.

► Activités proposées

Pour répondre aux aspirations du plus grand nombre, les activités retenues sont diverses et variées :

- Sport
- Yoga
- Contes
- Théâtre - Marionnettes
- Jardinage
- Art plastique
- Danse
- Musique
- Jeux de société (fabrication et jeux)
- Jeux d'expression et de socialisation.



Notre projet

L'Eau des Ludes exploite le jeu et le livre pour offrir à des publics variés des temps conviviaux, riches d'échanges et de plaisirs :

Le jeu et le livre, sources de plaisirs, de sensations et d'émotions à communiquer et à partager.

Nous parions sur les vertus du jeu et du livre comme vecteurs de socialisation et d'intégration :

Le jeu et le livre, outils de médiation sociale, familiale et culturelle
Le jeu et le livre, supports de rencontres, d'échanges et de découvertes.

ressentir le plaisir
seul ou plusieurs
de détente
mieux rire
s'émouvoir
lire
écouter
le jeu et le livre

Les publics concernés

L'Eau des Ludes.
Ludothèque itinérante

L'Eau des Ludes touche plus largement tous les publics quelque soit leur âge et leur origine : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, familles.

L'Eau des Ludes
Ludothèque itinérante

Je joue donc je vis



En complément du dossier de pré-inscription remis aux familles en mai, voici quelques précisions sur certains ateliers qui pourraient être proposés à la rentrée :

PRÉCISION : Contrairement à ce que la fiche de pré-inscription pouvait laisser supposer, le Kamishibai n'est pas un jeu de dames chinoises, c'est un théâtre japonais qui permet de créer une histoire.

PROCHAINEMENT : à partir du 2^{ème} trimestre scolaire, d'autres activités pourraient être proposées :

- Musique : création d'un 2^{ème} créneau horaire le lundi.
- QI GONG : gymnastique traditionnelle chinoise de santé (chorégraphie au ralenti sur une musique relaxante)

QUESTIONS / RÉPONSES :

« Que se passe-t-il si mon enfant n'est pas retenu pour une activité périscolaire ? »

- Dans la mesure du possible, nous essayons de respecter vos choix dans l'ordre des priorités indiquées sur les fiches de pré-inscriptions. En cas de difficulté les parents sont contactés pour trouver ensemble une solution.

« Peut-on régler les activités périscolaires avec des Chèques Emploi Service ? »

- Un appel d'offres est en cours pour la gestion des activités périscolaires. Le prestataire retenu pourra, suivant ses agréments, recevoir Chèques Emploi Service, chèques vacances, ...

« La garderie est-elle en mesure d'accueillir les enfants le mercredi de 11h30 à 12h ? »

- A ce jour, l'association qui gère la garderie n'est pas en mesure d'assurer l'accueil de 11h30 à 12h00 pour rester conforme à la législation relative au temps de travail. Seuls seront pris en charge les enfants de 6 ans et + inscrits aux activités proposées par le Centre de Loisirs le mercredi après-midi.

« Comment savoir pour quelles activités les enfants ont été retenus pour la première période ? »

- Le tableau des inscriptions sera affiché :
→ A l'entrée de la mairie
→ A proximité de l'école
→ Sur le site de la mairie

La municipalité a sincèrement œuvré pour proposer des activités de qualité dans le cadre de cette réforme qui vise à augmenter les chances d'acquisition des fondamentaux en respectant les biorythmes des enfants. Tout ne sera peut-être pas parfait, mais nous saurons tenir compte, dans la mesure du possible des remarques constructives des parents, enseignants, élèves, intervenants, ...

■ Inscription au concours des maisons fleuries

Par manque de bénévoles, les membres de l'association St Denis en Fleurs ne pourront pas passer dans chaque rue, ruelle et impasse pour prendre des photos comme ils le faisaient jusqu'à présent. Dorénavant, pour participer aux récompenses offertes par la communes aux personnes ayant à cœur d'embellir leur cadre de vie (et le nôtre), vous devrez vous inscrire au secrétariat, soit en téléphonant au 04 74 38 28 44, ou par courriel : mairie.stdenis@wanadoo.fr.



Seule condition pour participer : être visible depuis la voie publique.

Alors, n'hésitez pas, inscrivez-vous avant le 13 septembre 2014.



■ Au centre de loisirs (vacances)



Depuis 1995, l'Association loi 1901 ALJ (Association Loisirs Jeunesse) gère le centre de Loisirs.

Les responsabilités et la charge de travail sont devenues trop lourdes et trop complexes pour être assumées par les membres bénévoles. Le Conseil d'Administration de l'ALJ envisage de ne pas garder la compétence Centre de Loisirs à compter du 1^{er} août 2014.

Soucieux de maintenir ce service rendu à la population, la mairie a lancé un appel d'offres pour la reprise de l'activité jeunesse par un prestataire professionnel et assurer l'accueil des jeunes les mercredis et les vacances scolaires. Après étude des offres, les conditions d'accueil et les programmes seront diffusés largement.

■ Farfouille du 14 juillet



C'est l'amicale boules du clos losti qui sera l'organisatrice de la manifestation. Le prix du mètre linéaire est fixé à 1 euro.

Le bal sera animé par Tri-danse et le feu d'artifice sera tiré depuis la tour aux alentours de 22h30.

■ Amicale Boules Clos losti

L'amicale boules organise également le challenge Deschaud, le vendredi 25 juillet à 18 heures.

Il s'agit d'un double mixte ouvert à tous ceux qui veulent passer une bonne soirée (la licence n'est pas obligatoire et toutes les doublettes sont primées). Inscription le jour même. Attention le nombre de doublettes est limité à 32.



■ Histoire de congés payés

Les congés payés sont un droit acquis par les travailleurs français le 7 juin 1936. Cette innovation sociale majeure pour l'époque est aujourd'hui une évidence 70 ans après.

La France a longtemps été en retard par rapport à ses voisins. Entre 1900 et 1930 les congés payés sont instaurés dans de nombreux pays : l'Allemagne, la Norvège, la Pologne, mais aussi le Chili, le Brésil, ... Aujourd'hui, la France est l'un des pays qui octroie le plus de jours de repos. Les congés payés n'ont cessé de s'allonger grâce à l'action syndicale.

Quelques dates :

- **4 juin 1936** : victoire du Front Populaire. Léon Blum forme le premier gouvernement socialiste. Les conditions des salariés vont être bouleversées.
- **7 juin 1936** : signature des accords de Matignon entre Léon Blum et la C.G.T. Le projet de loi sur les congés payés est annoncé.
- **20 juin 1936** : le journal Officiel publie la loi instituant 15 jours de congés payés annuels et la semaine de 40 heures.
- **27 mars 1956** : la loi généralise 3 semaines de congés payés
- **1969** : la 4^{ème} semaine de vacances est votée sous Georges Pompidou avec la loi du 27 mars.
- **1981** : retour de la Gauche au pouvoir : l'ordonnance du 13 janvier 1982 met en place la 5^{ème} semaine de vacances.

Aujourd'hui, avec 36 jours par an, la France se place en 4^{ème} position des pays les plus généreux ex-æquo avec le Portugal, l'Espagne et la Suède, mais derrière la Grèce (37 jours), l'Autriche (38 jours) et la Finlande (39 jours).

■ La bibliothèque

Elle sera fermée au mois d'août. Pensez à faire vos provisions de lecture.